

Une équipe à vos côtés

La Chambre d'agriculture de l'Aisne emploie près de 70 collaborateurs qui mettent leur expertise au service des agriculteurs, des partenaires et des collectivités. Ils vous apportent chaque jour un conseil individuel ou de groupe et travaillent en équipe pluridisciplinaire sur les sujets nécessitant des compétences complémentaires. Leur expertise et leur présence sur le terrain leur permettent de représenter l'agriculture, ses enjeux, ses intérêts, dans de nombreuses instances.

Répartis sur le territoire, ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires, groupements et acteurs locaux. Cette proximité leur permet de connaître les particularités et dynamiques des territoires, pour mieux vous accompagner.

Menant des expérimentations et des études prospectives, la Chambre d'agriculture dispose de références locales neutres et solides, qui servent de fondement au conseil apporté et contribuent à préparer l'avenir de l'agriculture en alimentant les réflexions stratégiques et politiques.

Enfin, consciente que l'avenir se travaille au quotidien, la Chambre d'agriculture forme et accompagne les jeunes agriculteurs. Elle propose aussi de la formation continue aux agriculteurs et aux salariés agricoles.

→ Plus
proches
pour mieux
se comprendre

LAON - Siège

1 rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50
Fax 03 23 22 51 40
accueil@ma02.org

LA CAPELLE

Pôle agricole - ZAE des Andiers
Route d'Hirson - 02260 La Capelle
Tél. 03 23 97 21 36
Fax 03 23 97 54 13
lacapelle@ma02.org

CHATEAU-THIERRY

11 rue Vallée
02400 Château-Thierry
Tél. 03 23 84 24 00
Fax 03 23 84 24 01
chateau@ma02.org

Les bureaux et l'accueil sont ouverts :
- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Retrouvez l'actualité agricole de l'Aisne
sur www.aisne.chambre-agriculture.fr



SUP.COM.DOC.15.12.16

Conception - Impression - SETA - Tél. 03 23 22 51 23

Vous satisfaire, notre priorité



DES PRESTATIONS CERTIFIÉES POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS

- CONSEIL
- FORMATION

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute
proche pour mieux vous comprendre

La réactivité
pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité
des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise
une large palette de compétences

La clarté des informations
pour une relation en toute confiance

L'éthique
des valeurs pour le respect de vos intérêts

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic





Olivier Dauger
Président de la
Chambre d'agriculture
de l'Aisne

Nos défis sont nombreux !

Le secteur agricole est l'une des clés indispensables à l'économie de notre pays.

Pourtant ces dernières années, nous avons connu de grandes mutations. L'ouverture de l'ensemble des frontières de la planète a amené un nombre de produits marchands conséquents nous mettant en concurrence avec toutes les agricultures présentes sur le globe. Cette conjoncture nécessite de notre part une adaptation des plus importantes de ces 50 dernières années.

Les chefs d'entreprise que nous sommes sont dans l'obligation de suivre l'actualité économique, environnementale, sanitaire, assurantielle, etc. Diriger son entreprise est désormais un exercice des plus complexes.

C'est dans ce sens que la Chambre d'agriculture, consciente de la situation, propose un accompagnement collectif ou individuel dans de nombreux domaines et plus particulièrement l'élevage, les grandes cultures, la viticulture, la diversification, la formation et l'analyse d'entreprise.

Avec nos équipes élues et administratives au sein de la Chambre d'agriculture, nous considérons que nous devons répondre au quotidien à vos sollicitations.

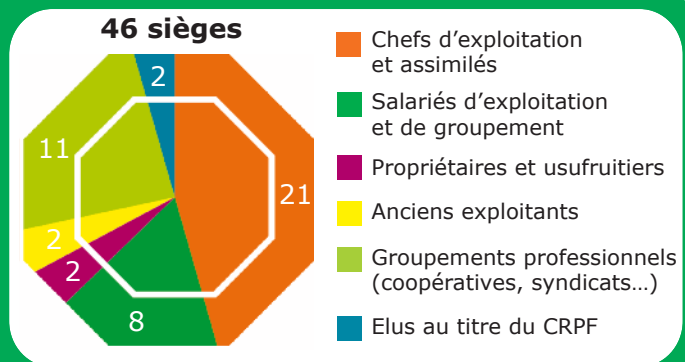
Nous avons également le défi d'anticiper avec vous sur l'ensemble des sujets cités ci-dessus, tout en faisant preuve de réflexion dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

Depuis des décennies, la Chambre d'agriculture est ancrée sur les territoires tant par les manifestations qu'elle organise que par ses bureaux décentralisés aux quatre coins du département.

Répondre à vos attentes doit être un point clé de notre dispositif. Sachons ensemble cultiver le progrès.

La Chambre d'agriculture est un établissement public. 46 représentants du monde rural et agricole y siègent. Tous sont élus au suffrage universel direct.

Le corps électoral concerne, dans l'Aisne, environ 25 000 personnes réparties dans 10 collèges : 5 collèges d'électeurs individuels et 5 collèges de groupements.



Une assemblée professionnelle, au cœur des enjeux agricoles

La Chambre d'agriculture honore trois missions :

CONSULTER :

elle donne son avis et prend position dans les dossiers concernant l'agriculture et le monde rural auprès de l'administration, des collectivités locales et des partenaires économiques et sociaux.

COORDONNER :

la Chambre veille à la bonne coordination des organismes agricoles pour l'avenir de l'agriculture.

INFORMER ET CONSEILLER :

elle assume une mission d'information et de conseil des agriculteurs.

→ La session

Les élus se réunissent quatre fois par an, en assemblée plénière ou session pour analyser l'évolution de l'agriculture, organiser des débats, décider des avis à transmettre aux pouvoirs publics et des actions à mener.

→ Le bureau

Elu par l'assemblée plénière, il compte 10 membres dont le président, les 2 vice-présidents, le secrétaire général, et les 6 secrétaires adjoints. Il assiste le Président dans sa fonction exécutive et se réunit une fois par mois. Suite aux travaux des commissions, il propose des orientations à l'assemblée plénière, prend des positions sur les questions agricoles et les décisions entre les sessions.

